



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

ELABORATION DE LA STRATEGIE ET DU PLAN OPERATIONNEL DE LA MISE EN TOURISME DU HIRAGASY ET DU VAKODRAZANA

Crédit : IDA-78730

AMI N° C-519-PIC3/TOU

Date de lancement : 04 Juin 2026

- 1- Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3), et a l'intention d'affecter une partie du produit à des services de consultant.
- 2- Le patrimoine culturel immatériel (PCI), tel que défini par la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, ratifiée par Madagascar en 2006, englobe les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales et rituels, les savoir-faire artisanaux et les connaissances et pratiques liées à la nature et à l'univers. Parmi les expressions les plus emblématiques de ce patrimoine figurent le Hiragasy et le Vakodrazana. Conformément à sa mission institutionnelle, la Direction du Patrimoine considère la mise en tourisme responsable du patrimoine culturel immatériel comme un levier stratégique permettant à la fois de financer la sauvegarde et la transmission de ces traditions, de diversifier l'offre touristique nationale, de renforcer l'attractivité de la destination Madagascar et de générer des retombées économiques directes au bénéfice des communautés locales et des acteurs culturels. Cette mission vise principalement à (i) contribuer à la mission de sauvegarde et de transmission du patrimoine culturel immatériel de Madagascar, en particulier le Hiragasy et le Vakodrazana, à travers leur valorisation touristique ; (ii) créer un environnement favorable au développement d'une offre de tourisme culturel structurée et durable intégrant ces arts de spectacle dans les circuits touristiques nationaux et régionaux ; (iii) stimuler l'engagement des opérateurs privés, des artistes et des communautés locales dans la co-construction et la gestion d'expériences touristiques culturelles authentiques et économiquement viables.
- 3- Les Termes de Référence peuvent être consultés sur le site www.pic3.mg
- 4- La Coordination Nationale du Projet de transformation économique pour une croissance inclusive (PIC3) invite dès à présent les firmes de Consultants admissibles à faire part de leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Il est demandé aux candidats de fournir au moins les documents suivants :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt,
 - La présentation du Cabinet ou du Consortium en précisant le Chef de File,
 - Les références concernant l'exécution de contrats analogues. Les expériences dans des missions similaires doivent faire ressortir pour chaque mission l'intitulé, le nom, l'adresse et les contacts du Client, l'année de réalisation en précisant les dates de début et fin de la mission, le montant du contrat, la liste des profils et nombre des experts clés ayant réalisé la mission, un résumé de la mission.

Les critères de sélection sont détaillés dans les Termes de référence de la mission. Les experts clés ne seront pas évalués à l'étape de la préparation de la liste restreinte. Aussi, au stade de manifestation d'intérêts, il est formellement interdit de fournir des renseignements sur le personnel clé.

- 5- L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.13 et 3.16 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs de FPI » de la Banque mondiale, sixième édition – Février 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
- 6- Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour améliorer leurs qualifications, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les membres du groupement d'entreprises seront solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.
- 7- Un Consultant sera sélectionné conformément à la méthode « Sélection Fondée sur les Qualifications (SQC) » décrites dans le *Règlement de Passation des Marchés* et qui sera expressément énoncé dans la Demande de Propositions.
- 8- Des informations supplémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau entre 09.00 heures à 17.00 heures, heure de Madagascar.
- 9- Les manifestations d'intérêt doivent être fournies par écrit, sous format PDF, au plus tard le **17 Juin 2026** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg
L'objet du mail d'envoi doit porter obligatoirement la mention suivante « AMI N° C-519- PIC3-TOU – HIRAGASY/VAKODRAZANA ». Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 04 Juin 2026
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance